

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.12.427

**Protection sociale :
avenant de
prolongation à la
convention de
participation signée
avec Territoria
Mutuelle**

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Valérie DUBOIS, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Zalissa ZOUNGRANA

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Minerve CALDERARI, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Valérie SCHERMANN, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.12.427**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

PROTECTION SOCIALE : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SIGNEE AVEC TERRITORIA MUTUELLE

Par délibération n°310, le conseil communautaire du 15 octobre 2015 a décidé d'adhérer au bénéfice de son personnel, incluant les retraités et portant sur la couverture des risques santé et prévoyance, à la convention de participation signée par la ville d'Angoulême avec Territoria Mutuelle, pour une durée de 6 ans.

Afin d'améliorer les conditions de vie des agents en renforçant sa politique sociale à leur égard, les enjeux de cette participation étaient de :

- procurer aux agents une couverture sociale pérenne
- promouvoir un accompagnement social au travail (lutter contre la précarité, assurer une couverture professionnelle et familiale)
- répondre aux attentes fortes du personnel et de ses représentants.

Conclue pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, la ville d'Angoulême en accord avec la communauté et les représentants du personnel, a sollicité la conclusion d'un avenant repoussant d'une année le terme de la convention de participation.

Cette sollicitation ayant reçu un avis favorable de la part de Territoria Mutuelle, la convention de participation s'achèvera donc le 31 décembre 2022.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération de la ville d'Angoulême approuvant l'avenant d'une année supplémentaire avec Territoria Mutuelle, soit jusqu'au 31/12/2022,

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant à la convention de participation signée par la ville d'Angoulême dans le cadre du mandat confié à cette collectivité par délibération n°98 du 26 mars 2015 susvisée, pour la protection sociale complémentaire des agents communautaires avec **Territoria Mutuelle** pour les risques santé et prévoyance, prolongeant la convention d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2022.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

.../...

D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets principal et annexes - 2021 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 29 décembre 2020